

# Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 décembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 12

**Présents** : M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, Mme Marie-Claire DEBUISSON, M. Jean-Paul MORGEN, M. Marc LAUDIE arrive au point 3 de l'ordre du jour, M. GEHANT Pascal, M. Christophe MONPOINT, M. Gilles COURBOT, M. Norbert JOMARD, M. Jean-Pierre MONDOLONI,

**Absents excusés :**

M. Michel GARCIA,

M. Guy BARRALON donne pouvoir à M. Jean-Paul MORGEN

Secrétaire de séance : M. Christophe MONPOINT

**Ordre du jour :**

- 1 - Approbation du PV du conseil du 25/11/2011
- 2 - Finances - dépenses d'investissement avant vote du budget
- 3 - Modifications du contrat de location CLA et du règlement
- 4 - Organisation du recensement
- 5 - Horaires d'ouverture mairie période de fêtes
- 6 - Déclarations d'intention d'aliéner
- 7 - Questions et informations diverses

Monsieur le Maire présente à l'assemblée Mme Elisabeth FRISSETTI et M. Thomas NEFF qui seront chargés de la collecte des informations auprès des habitants pour le recensement de la population.

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint.

Monsieur Christophe MONPOINT est nommé secrétaire de séance.

## **1 - Approbation PV de la séance du 25 novembre 2011**

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance. A l'unanimité le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2011 tel qu'il a été présenté.

## **2 - Finances - dépenses d'investissement avant vote du budget**

Le maire informe les membres du conseil qu'il doit (selon l'article 1612-1 du CGCT) solliciter l'autorisation de l'Assemblée pour procéder avant le vote du budget primitif 2012 et jusqu'au 31 mars 2012 à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2011. Il soumet cette proposition aux élus.

A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à procéder aux dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2012, selon les critères désignés ci-dessus.

## **3 - Modifications du contrat de location CLA et du règlement**

Arrivée de M. Marc LAUDIE

Le Maire expose : afin d'intégrer les modalités d'utilisation du téléphone d'urgence posé dernièrement au CLA, et suite à diverses dégradations du matériel non détectées immédiatement, vaisselle sale etc... je vous propose de modifier le contrat et le règlement pour la location de la salle communale.

**Dans la convention**

- chapitre mesures de sécurité : insérer le téléphone d'urgence

- chapitre caution : insérer la phrase suivante – la caution sera rendue au locataire 10 jours après la restitution des clés.

**Dans le règlement :**

chapitre Sécurité – hygiène – Maintien de l'ordre : insérer le paragraphe suivant - Un téléphone rouge d'urgence est mis à disposition des locataires. Il est situé vers l'entrée extérieure de la cuisine, à coté

des réfrigérateurs. Il suffit de le décrocher pour être mis directement en relation avec les pompiers. Tout abus dans l'utilisation de ce téléphone pourra être sanctionné par les autorités compétentes.

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier selon les critères désignés ci-dessus la convention et le règlement pour la location de la salle au CLA, cette modification sera applicable immédiatement.

#### **4 – Organisation du recensement**

Le Maire expose : du 19 janvier au 18 février 2012 auront lieu les opérations de recensement. La commune étant divisée en deux « districts », il convient de désigner deux agents recenseurs, lesquels seront chargés de la collecte des informations auprès de la population. Monsieur le Maire propose de nommer « agents recenseurs » Mme FRISETTI Élisabeth (en recherche d'emploi) et M. NEFF Thomas (étudiant) et coordinatrice Brigitte NICOLAS (secrétaire de mairie). Chaque agent recenseur suivra une formation par l'INSEE. L'état attribue une dotation forfaitaire qui sera versée à la commune au titre de l'enquête qui s'élève à 1623 €. L'indemnité aux agents recenseurs sera versée en fonction du nombre de feuilles de logement et de bulletins individuels recensés (feuille logement 1,72 € et feuille individuelle 1,13 € Brut)

La commune va mettre en place une campagne de communication : site internet, article de presse avec photos des agents recenseurs, affiches, courrier aux habitants.

A l'unanimité, le Conseil :

- Nomme agents recenseurs : Mme Élisabeth FRISETTI et M. Thomas NEFF, coordinatrice Mme Brigitte NICOLAS.
- Fixe la rémunération des agents recenseurs en fonction des bulletins collectés par chacun sur la base de 1,13 € par habitant et 1,72€ par logement.

#### **5 – Horaire d'ouverture de la mairie**

La mairie sera fermée au public le lundi 26 décembre 2011 et sera ouverte exceptionnellement le samedi 31 décembre 2011 de 10h à 12h00 (obligation de la préfecture pour inscription sur les listes électorales).

#### **6 - Déclarations d'intention d'aliéner**

Le Maire informe les élus qu'il a reçu :

- une déclaration d'intention d'aliéner concernant un immeuble non bâti, cadastré section ZB n° 449, lieudit « Prés de Gill » adresse du bien Grand Rue, d'une contenance de 1ha17a68ca.
- une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bâtiment cadastré section D n°461 adresse du bien 6 rue des Acacias d'une superficie totale de 10a68ca.

La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur ces opérations.

#### **7 – Questions et informations diverses**

- Vente de bois à RFF : Suite à la délibération prise en date du 28 octobre 2011 ayant pour objet la vente des parcelles de bois à RFF. L'ONF nous rappelle qu'il est nécessaire de motiver la délibération pour justifier la distraction du régime forestier à savoir : Effets de lisières importants, perte d'accès pour l'extraction des grumes, absence de place de stockage, obligation de renforcer le périmètre de sécurité qui devient particulièrement sensible (ligne LGV et route départementale à proximité).

A l'unanimité, le Conseil décide d'intégrer ces motifs à la délibération.

Le Maire signale aux élus qu'il vient de signer l'acte de vente des parcelles de bois situées sur la ligne LGV.

- la galette des rois avec les séniors : le 14 janvier 2012 à 14h30
- vœux de la municipalité : le 13 janvier à 17h30

Déneigement rue du Vieux Moulin : M. COURBOT Gilles propose au Conseil, d'utiliser les services de l'entreprise Grosjean, pour le dégagement et le salage de cette rue difficilement praticable lors de forte neige. Pour cette prestation le forfait est de 40€ le passage, du fait que les engins sont entreposés chez Courbot.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures 45 mn.

Il laisse la parole aux personnes présentes dans la salle.

**Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations.  
Ce registre peut être consulté en mairie**